

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE NOVEMBRE à 16 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2024_139_BC_10
Note d'information relative au contrat de quasi-régie : mission d'observation et de suivi des indicateurs du Programme Local de l'Habitat avec l'AGORAH

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 0

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Fayzal AHMED-VALI

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 octobre 2024

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
08/11/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 139 BC 10 : NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU CONTRAT DE QUASI-RÉGIE : MISSION D'OBSERVATION ET DE SUIVI DES INDICATEURS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT AVEC L'AGORAH

Le Président de séance expose :

Contexte :

Le Programme Local de l'Habitat du Territoire de l'Ouest 2019-2025 (PLH 3) a été adopté en Conseil Communautaire du 16 décembre 2019. Il présente les enjeux, objectifs et mesures, définis pour une durée de 6 ans. Il s'agit du 3ème PLH du Territoire de l'Ouest et du 1er réalisé en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territorial 2016-2027 qui a confié au PLH la mise en œuvre de son objectif 13 s'agissant des politiques publiques du logement.

Le PLH3 est le résultat d'une démarche de co-construction permettant de répondre aux principaux enjeux du territoire en termes d'habitat.

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), le PLH du Territoire de l'Ouest comporte 3 volets : un diagnostic, des orientations et un scénario de développement retenu sur la période 2019/2025 et un programme d'actions.

Dès l'adoption du PLH en décembre 2019 et en application se son objectif n°16 « *Structurer et consolider les outils de suivi des actions du PLH - Observatoire de l'Habitat et du Foncier* », une mission d'observation et de suivi du PLH 3, a été confiée à l'AGORAH dans le cadre d'un contrat de quasi régie.

La loi climat et résilience du 28 août 2021 est venue modifier l'article L.302-1 du code de l'habitat et de la construction en imposant la création d'un observatoire habitat foncier dans les 3 ans après que le PLH ait été rendu exécutoire.

La collectivité, déjà dotée a fait évoluer l'observatoire du PLH pour répondre aux nouveaux enjeux de la Loi climat et résilience, notamment en créant de nouveaux indicateurs réglementaires.

L'observatoire du PLH :

Le 4 novembre 2019, le bureau communautaire a approuvé la mission d'observation et de suivi des orientations du PLH 3 (délibération n°2019_119_BC_13). Cette mission, en contrat de quasi-régie, avait pour objet la mise en place d'un observatoire pour le suivi de l'application territoriale des orientations définies par ce document réglementaire. Des indicateurs et une méthodologie ont été proposé par l'AGORAH et validé par la collectivité.

L'observatoire du PLH est aujourd'hui effectif et permet de disposer d'indicateurs de suivi actualisés dans le temps notamment nécessaires à la réalisation des évaluations annuelles et a mi-parcours.

Plusieurs actualisations ont été réalisées afin d'accompagner le suivi des orientations et des objectifs (année 1 : 2019/2020, année 2 : 2021/2022, année 3 : en cours).

Le contenu de la mission :

Le Territoire de l'Ouest souhaite poursuivre l'observatoire de son PLH3, en adéquation avec les documents réglementaires, et dans la perspective des travaux du PLH4. Le présent contrat permettra d'assurer la continuité de l'observatoire en place et de préparer son évolution pour répondre aux enjeux du territoire dans la perspective d'un PLH4.

Ce contrat de quasi-régie d'une durée de 4 ans prévoit les missions suivantes :

- Calage du planning de mise en œuvre et ajustement de la méthodologie.
- Poursuite de l'actualisation annuelle de l'observatoire du PLH3.
- Préfiguration de l'observatoire du PLH4 et production des premiers indicateurs.

Une partie à bons de commande permettra, le cas échéant, d'intégrer de nouveaux indicateurs à l'observatoire, de prolonger l'actualisation de l'observatoire et de réaliser des ateliers.

Programmation financière envisagée :

	Montant TTC maximum
Partie forfaitaire	100 000 €
Partie à bon de commande	100 000 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du projet de contrat de quasi-régie avec l'AGORAH dans le cadre de la mission d'observation et de suivi des indicateurs du Programme Local de l'Habitat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président